

Informations générales	
Nom du produit	FERT ACTIV 4-3-8
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	TIMAC AGRO SAS 27 avenue Franklin Roosevelt, 35400 Saint-Malo, FRANCE
Classe - Type	Matière fertilisante Granulés à base de poudre de viande, résidus de marc de raisin, sulfate de potassium, dolomie et extraits d'algues et de végétaux.
Etat physique	Solide
Numéro d'intrant	227-2020.01
Numéro d'AMM	1200549

La présente autorisation est valable 10 ans à compter de la date de signature de la présente décision.

Le titulaire peut demander le renouvellement conformément à l'article R. 255-15 du code rural et de la pêche maritime au plus tard neuf mois avant la date d'échéance de l'autorisation. Le dépôt d'une demande de renouvellement prolonge de plein droit l'autorisation de mise sur le marché pendant la période nécessaire à la vérification par l'Agence du respect des conditions de renouvellement.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **19 AOÛT 2020**

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Modalités d'autorisation de la matière fertilisante

Classification du produit

La classification retenue est la suivante :

Sans classement.

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la mise à jour de la fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus et de ses éventuelles évolutions.

Teneurs garanties retenues (sur produit brut)

Paramètres déclarables	Teneur
Matière organique (MO)	53 %
Azote (N) total	4 %
<i>Azote (N) organique</i>	4 %
Anhydride phosphorique (P ₂ O ₅) total	3 %
Oxyde de potassium (K ₂ O)	8 %
Oxyde de magnésium (MgO)	2 %
Oxyde de calcium (CaO)	8 %
Extrait d'algues et extraits végétaux	26 %

Mention obligatoire

pH

Mannitol

Liste des cultures autorisées

Cultures	Dose maximale par apport	Nombre maximal d'apports	Application	Epoques d'apport / Stades d'application
Cultures maraîchères	3000 kg/ha	1/an	Epandage au sol	A la plantation
Vigne	1200 kg/ha	1/an	Epandage au sol	En production (printemps)
Arboriculture	2000 kg/ha	1/an	Epandage au sol	En production (printemps)

Conditions d'emploi du produit

Protection de l'opérateur et du travailleur

- Port de gants, de vêtements de protection adaptés ainsi que d'EPI appropriés en fonction du type et du classement de la préparation.

Protection de l'environnement (milieux, faune et flore)

Protection de la faune

Afin de réduire les risques d'eutrophisation des milieux aquatiques, dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, il convient de respecter une zone non traitée (ZNT) minimale de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé en bordure des points d'eau).

Pour les conditions d'utilisation non mentionnées dans cette annexe, se référer aux conditions de mise sur le marché dans l'Etat-membre susvisé.